



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, données par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2019

(Selon l'article 176.1 du Code municipal)

Que le rapport financier de la Municipalité d'Yamachiche pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 est achevé et sera déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à huis clos, le **lundi 6 avril 2020**, à 19 h 30, à l'hôtel de ville, au 366, rue Sainte-Anne, Yamachiche, qu'en vertu de l'arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, que les membres du conseil municipal sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

QUE le public ne sera pas admis au cours de cette séance, mais les personnes sont invitées à poser leurs questions par courriel à hoteldeville@yamachiche.ca.

Donné à Yamachiche, ce 3^e jour d'avril deux mille vingt.

Marie-France Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité d'Yamachiche